

## Tutoriel Plan de Soutien et de Relance Enseignant Indépendant

<https://relance.fft.fr/>

Les pièces justificatives obligatoires à fournir **en une seule opération**:

- Copie de la carte professionnelle
- Copie du diplôme DEJEPS ou DESJEPS
- Copie du formulaire de demande d'aide via le fond de solidarité auprès de l'administration ou autre et réponse de l'organisme concerné
- Attestation du numéro SIRET
- Copie de la licence
- Tout justificatif permettant de justifier de la perte de revenus entre 2019 et 2020 à savoir documents attestant des revenus liés à l'activité d'enseignement du tennis (ou des disciplines associées) dans un club affilié en 2019 et 2020 en tant qu'indépendant : BNC / déclaration d'impôts sur le revenu 2020, copie du contrat de prestation le cas échéant, convention de coopération libérale ou autre
- Si activité salariées partielle, copie des bulletins de salaire des mois concernés : mars, avril, mai, juin 2019 et 2020
- RIB Professionnel

← → ↻ relance.fft.fr



Page d'accueil | Se connecter



Face à la crise que nous traversons, deux attitudes prévalent désormais : être utiles et résilients.

À la tête de notre écosystème, vous être utiles, c'est apporter des réponses concrètes et rapides à chacun d'entre vous : clubs, joueurs professionnels, enseignants et entraîneurs indépendants, organisateurs de tournois internationaux, officiels.

Et être résilients, comme les élus des comités départementaux et des ligues qui unissent leurs efforts à ceux de la Fédération pour venir au soutien des dirigeants de clubs et les encourager.

En nous appuyant sur tous nos élus de proximité, nous tissons des liens pour repartir de l'avant, tous ensemble.

Le temps de la relance est venu.

**Bernard Giudicelli,**  
Président de la Fédération Française de Tennis

Cliquez sur « Se connecter »



Se connecter

S'inscrire

### Connexion locale

\* Nom d'utilisateur

\* Mot de passe

Se souvenir de moi

Se connecter

Mot de passe oublié ?

Cliquez sur « Se connecter » si votre compte est déjà créé

Cliquez sur « S'inscrire » si vous devez créer un compte



Page d'accueil

Consulter mes demandes

Faire mes demandes



Face à la crise que nous traversons, deux attitudes

À la tête de notre écosystème, vous être utiles, c'est  
vous : clubs, joueurs professionnels, enseignants  
internationaux, officiels.

Et être résilients, comme les élus des comités départe-  
mentaux de la Fédération pour venir au soutien des dirigeants de

En nous appuyant sur tous nos élus de proximité, nous

Le temps de la relance est venu.

Faire mes demandes

Demande d'aide Club

Demande d'aide enseignant indépendant

Demande d'aide entraîneur indépendant

Demande d'aide officiels FFT (arbitres et juge-arbitres)

Demande d'aide joueuse/joueur professionnel

Demande d'aide organisateur tournoi (société commerciale)

Demande d'aide organisateur tournoi (association)

**Bernard Giudicelli,**

Président de la Fédération Française de Tennis

Cliquez sur « Faire une demande »

Puis sur « Demande d'aide enseignant indépendant »

# Demande d'aide enseignant(e) indépendant(e)

## A transmettre avant le 31 juillet 2020

Un plan de soutien et de relance a été spécifiquement créé par la FFT pour vous aider en votre qualité d'enseignant(e) indépendant(e) dans ces conditions exceptionnelles et difficiles. Ce plan vient compléter les mesures d'aides mises en place par le gouvernement éventuellement à votre intention via le fonds de solidarité.

### Conditions d'éligibilité :

- Etre titulaire du DEJEPS mention tennis ou du DESJEPS
- Etre en possession d'une carte professionnelle d'enseignant Tennis en cours de validité
- Etre enregistré dans ADOC par le(s) club(s) dans lequel (lesquels) vous enseignez
- Exercer l'enseignement du tennis ou des disciplines associées (padel, ...) en qualité d'indépendant au sein d'une structure affiliée FFT sur le territoire métropolitain ou ultramarin, à titre d'activité principale (ne pas exercer une activité en tant que fonctionnaire ou salarié à temps plein)
- Etre licencié FFT en 2020
- Avoir un statut d'indépendant reconnu par la création d'une entité juridique valide et disposer d'un numéro de SIRET
- Avoir déjà demandé l'aide gouvernementale et obtenu une réponse favorable pour tout ou partie de l'aide maximale de 1500 euros pour les mois concernés (ce qui suppose arrêt d'activité suite à fermeture administrative ou perte de revenus >50% : conditions gouvernementales)
- Si contrat de prestation, ne pas avoir bénéficié du maintien des honoraires dans le cadre du contrat de prestation conclu avec le club
- Avis favorable des organes déconcentrés ligues et comités départementaux, quant à l'exercice dans de bonnes conditions, de l'activité d'indépendant

### Nature de l'aide :

L'aide exceptionnelle accordée par la FFT sera calculée mensuellement (proratisée en cas de mois incomplet) et valable sur la période allant de mi-mars 2020 à mi-juin 2020.

Le montant de l'aide mensuelle qui pourra vous être accordée par la FFT dans un souci d'équité vis-à-vis des enseignants de tennis salariés à temps plein vous permettra de garantir un revenu correspondant à 84 % d'un revenu de référence défini par application du dispositif suivant :

- 1) Vous êtes pour partie enseignant(e) de tennis (ou des disciplines associées) salarié dans un club affilié, pour partie enseignant(e) indépendant(e) :  
La somme de l'éventuel montant résiduel de vos revenus au titre de votre activité indépendante + montant de votre salaire net perçu sur la période (ou à défaut votre indemnité au titre du chômage partiel) + aide de l'Etat / Région + aide FFT ne pourra pas être supérieure à 84% du salaire net que vous auriez perçu le mois considéré si vous aviez été salarié à temps plein (Mode de calcul : salaire horaire net x 151,67h x 84%).
- 2) Vous êtes enseignant(e) de tennis (ou des disciplines associées) à 100% en tant d'indépendant(e) :  
La somme de vos éventuels revenus résiduels perçus sur la période + aide de l'Etat / Région + aide FFT ne pourra être supérieure à 84% de votre revenu mensuel net de référence pour la part liée à l'activité d'enseignement du tennis ou disciplines associées uniquement.

Le calcul sera fait par comparaison des revenus (liés à l'enseignement du tennis ou disciplines associées) mois par mois entre le mois M 2019 et le même mois M 2020.

Cas particulier des indépendants dont la création d'activité d'enseignant indépendant est postérieure à fin février 2019 : l'élément de référence pour apprécier la perte de revenus sera le revenu mensuel moyen depuis la date de création de l'activité jusqu'à fin février 2020 (en lieu et place du mois équivalent de l'année N-1).

Dans les 2 cas de figure : Si les conditions d'attribution ci-dessus sont remplies, le montant de l'aide FFT versée à l'enseignant sera au minimum de 100 € et au maximum de 1000 € par mois complet.

**Attention : la saisie et l'enregistrement de votre demande doivent s'effectuer en une seule fois. Avant de commencer à remplir le formulaire ci-après, nous vous invitons à réunir l'ensemble des pièces justificatives demandées (voir liste en bas de page).**

A transmettre avant le 31 juillet 2020

Lire attentivement :

- Toutes les conditions d'éligibilité
- Nature de l'aide

## Demandeur

### Votre identité

Nom \*

Prénom \*

Adresse postale

Adresse mail \*

Téléphone Portable \*

Numéro de licence FFT \*

Date de création de la société \*

### Informations bancaires

Nom de la banque \*

Propriétaire du compte \*

Domiciliation bancaire \*

IBAN \*

BIC/SWIFT \*

Remplir tous les champs Demandeur :

- Votre identité
- Informations bancaires

## Vos activités

### Activité salariée

En parallèle de votre activité d'indépendant, exercez-vous une activité salariée ? \*

Non  Oui

Si oui, précisez laquelle ?

Avez-vous un contrat salarié avec un club ?

Non  Oui

Si oui, lequel ?

Votre activité salariée est-elle à temps complet ou partiel ?

Quel est votre nombre d'heures travaillées en tant que salarié (base mensuelle) ?

Quel est votre nombre d'heures travaillées en tant que salarié (base annuelle) ?

### Activité indépendant - Vos heures travaillées dans l'enseignement du tennis ou disciplines associées

Mars 2019 \*

Mars 2020 \*

Avril 2019 \*

Avril 2020 \*

Mai 2019 \*

Mai 2020 \*

Juin 2019 \*

Juin 2020 \*

### Activité indépendant

Dans quel(s) club(s) affilié(s), travaillez-vous ?

Avez-vous un contrat de prestation avec le club ? \*

Non  Oui

Si oui, quelle est la nature du contrat ?

Si non, quel est votre mode de facturation (ex : facturation directe au client, etc.)

Avez-vous une convention de coopération libérale avec le club ? \*

Non  Oui

Si oui quel est le montant horaire de la redevance ?

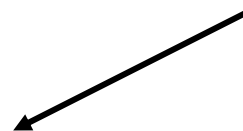
Remplir tous les champs Vos activités :

- Activité salariée
- Activité indépendant

## Vos revenus liés à l'enseignement du tennis et des disciplines associées en qualité d'indépendant

Vos revenus mensuels en euros

Janvier 2019 *	Janvier 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Février 2019 *	Février 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mars 2019 *	Mars 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Avril 2019 *	Avril 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mai 2019 *	Mai 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Juin 2019 *	Juin 2020 *
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Juillet 2019 *	
<input type="text"/>	
Août 2019 *	
<input type="text"/>	
Septembre 2019 *	
<input type="text"/>	
Octobre 2019 *	
<input type="text"/>	
Novembre 2019 *	
<input type="text"/>	
Décembre 2019 *	
<input type="text"/>	



Remplir tous les champs Vos revenus :

- Vos revenus mensuels
- Aides FFT
- Aides gouvernementale

### Aides FFT

Avez-vous bénéficié d'une aide de la FFT ou d'un de ses organes déconcentrés-ligue, comité départemental?

Non  Oui

Si oui, de quel organe ?

Quel est le montant perçu ?

Précisez la période concernée

Précisez la date de versement

### Aide gouvernementale

Avez-vous sollicité une aide financière gouvernementale dans le cadre des mesures d'urgence mise en place (1500 € pour les TPE, indépendants ou micro-entrepreneurs) ?

Non  Oui

Quelle a été la réponse de l'administration ?

Non  Oui

Quelle somme avez-vous perçu via le fond de solidarité ?

Avez-vous bénéficié d'une autre forme d'aide ? (Report de cotisation, prêt bancaire spécial, etc.) ? Précisez

## Déclaration d'exactitude

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et suis informé(e) que toute fausse déclaration, toute remise de documents inexacts, toute dissimulation de biens peut me priver du bénéfice du plan de soutien et de relance FFT et m'engage à des poursuites pour fausse déclaration. \*

Non  Oui

Cochez la déclaration d'exactitude

## Justificatifs

### Vos pièces jointes

Joindre vos pièces justificatives (l'ensemble des pièces doivent être jointes en une seule opération) \*\* \*

Sélect. fichiers Aucun fichier choisi

Joindre vos pièces justificatives obligatoires  
en une seule opération

Envoyer

Cliquez sur « Envoyer »

Aucune sauvegarde des demandes en cours

Impossibilité de modifier une demande validée

\*\* \* Vous devez fournir les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- Copie de la carte professionnelle,
- Copie du diplôme DEJEPS ou DESJEPS,
- Copie du formulaire de demande d'aide via le fond de solidarité auprès de l'administration ou autre et réponse de l'organisme concerné,
- Attestation du numéro de SIRET,
- Copie de la licence,
- Tout justificatif permettant de justifier de la perte de revenus entre 2019 et 2020 à savoir documents attestant des revenus liés à l'activité d'enseignement du tennis (ou des disciplines associées) dans un club affilié en 2019 et 2020 en tant qu'indépendant : BNC / déclaration d'impôts sur le revenu 2020 ..., copie du contrat de prestation le cas échéant, convention de coopération libérale ou autre,
- Si activité salariée partielle, copie des bulletins de salaire des mois concernés : mars, avril, mai, juin 2019 et 2020,
- RIB professionnel.

Pour faciliter le traitement de votre dossier, n'hésitez pas à nommer de manière explicite vos fichiers.